

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 03 février 2016

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Lionel CHABREYRIE, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL, Jean-Paul CAMPASTIE, Patrick LAVILLE, Laurence GOURSAT.

Absente excusée : Nicole CREMOUX.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence Goursat donne lecture du compte rendu de la séance du 06 janvier 2016, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ compte administratif « transport 2015 »,**
- 2/ compte administratif « multiservices 2015 »,**
- 3/ compte administratif « commune 2015 »,**
- 4/ dissolution du budget CCAS,**
- 5/ transfert de la compétence « contribution SDIS à Cauvaldor.**

Questions diverses :

Débat d'orientation budgétaire pour les différents budgets 2016.

Point sur les travaux en cours et en attente.

Point sur la procédure de consultation du public pour modification simplifiée du PLU.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour les votes des comptes administratifs.

1/ compte administratif « budget transport 2015 » :

Mr Hervé Clédel, adjoint au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « transports 2015 ».

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes	solde d'exécution
fonctionnement	6 305.75	6 624.84	319.09
investissement	0.00	4 266.00	4 266.00

report exercice 2014	déficit	excédent
fonctionnement		246.78
investissement		3 859.54

restes à réaliser		
investissement	0.00	0.00

total cumulé	6 305.75	14 977.16	8 671.41
---------------------	-----------------	------------------	-----------------

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 6 305.75€ (charges à caractère général 2 039.75 € - charges de personnel : 0.00 € - charges financières : 0.00 € - opérations d'ordre : 4 266.00 €).

- Recettes d'exploitation : 6 624.84€ (ventes de prestations : 96.00 € - subventions d'exploitation 1820.14€. - produit exceptionnel subvention du budget principal : 4 708.70 €)

- Dépenses d'investissement : 0.00€

- Recettes d'investissement : 4.266.00€ (Opération d'ordre amortissement du bus : 4.266.00 €)

- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : + 8 671.41€ (+ 565.87€ pour la section de fonctionnement et + 8 105.54€ pour la section d'investissement)

Il est à noter que le Conseil général du LOT ne verse plus de participation financière pour le transport scolaire des primaires depuis de la rentrée de septembre 2013.

Mr Hervé Clédel invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif « transports 2015 ».

**Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,
Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.**

2/ compte administratif « budget multiservices 2015 » :

Mr Hervé Clédel adjoint au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « multiservices 2015 ».

Il est rappelé à l'assemblée que ce budget a été créé en septembre dernier afin de transférer toutes les dépenses et recettes liées à cette construction sur un budget spécifique. Cela a permis de percevoir un remboursement de TVA à un taux plus important qu'initialement envisagé et solder également l'emprunt contracté sur 2 ans.

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes	solde d'exécution
fonctionnement	31 267.97	32 829.91	1 561.94
investissement	923 820.45	923 820.45	0.00

report exercice 2014	déficit	excédent
fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

restes à réaliser investissement	0.00	0.00
----------------------------------	------	------

total cumulé	955 088.42	956 650.36	1 561.94
--------------	------------	------------	----------

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 31 267.97€ (charges à caractère général 6 788.21 € - charges de personnel et taxe construction : 2 215.00 € - charges financières : 8 931.53 € - opérations d'ordre d'amortissements des frais construction : 13 333.23 €).
- Recettes d'exploitation : 32 829.91€ (autres produit de gestion courrante (loyers) : 20 000.00 € ; opération d'ordre amortissement des subventions perçues : 12 829.91)
- Dépenses d'investissement : 923 820.45€ (immobilisations incorporelles: 7000.00€ ; immobilisations corporelles : 603 990.54€ ; emprunt : 300 000.00€ ; orpération d'ordre amortissement des subventions perçues : 12 829.91€)
- Recettes d'investissement : 923 820.45€ (Subventions perçues : 179 618.80€ ; emprunt : 300 000.00€ ; immobilisations corporelles : 9 534.00€ ; Réserves autofinancement : 420 534.42 € ; Caution location bâtiment: 800.00€ ; Opération d'ordre amortissement frais de construction : 13 333.23 €)

- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : +1.561.94 € (+ 1.561.94€ pour la section de fonctionnement et +0.00€ pour la section d'investissement)

Mr Hervé Clédel invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif «multiservices 2015».

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3/ compte administratif « budget commune 2015 » :

Mr Hervé Clédel adjoint au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « commune 2015 ».

Il est à noter que sur ce bilan de fin d'exercice figurent les dépenses et recettes réelles de l'exercice mais également les écritures comptables de transfert au budget annexe multiservices.

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes	solde d'exécution
fonctionnement	261 897.54	292 428.15	
investissement	1 084 442.40	1 142 762.91	

report exercice 2014	déficit	excédent
fonctionnement	0.00	0.00
investissement	0.00	1 071.82

total clôture 2015	1 346 339.94	1 436 262.88	
--------------------	--------------	--------------	--

restes à réaliser investissement à inscrire au budget 2016	64 135.00	7 500.00	
--	-----------	----------	--

total cumulé	1 410 474.94	1 443 762.88	
--------------	--------------	--------------	--

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 261 897.54 €.

Charges à caractère général : 46 894.27€.

Charges de personnel : 90 186.90€ (cotisation sociales, assurance, salaires, retraites, cotisation centre gestion 46 = site internet + médecine travail + dématérialisation actes etc).

Atténuation de produits : 17 435.00€ (reversement fiscalité communauté communes Martel).

Autres charges de gestion courante : 46 055.93€ (indemnités et retraite élus, service incendie, subventions associations, participation écoles maternelles).

Charges financières : 4 029.24 € (intérêts emprunts).

Charges exceptionnelles : 22 008.70 (participation budget transport et annulation loyers mutliservices 2014 et janvier à septembre 2015).

Opérations d'ordre de transfert entre section au sein du budget : 35.287.50 € (amortissement tableau numérique école et vente terrain Les Matières issu du leg de M. BOIX).

- Recettes de fonctionnement : 292 428.15€

Produits des services, du domaine et ventes : 1 046.00€ (concessions cimetièrre et redevances occupation domaine public ERDF +ORANGE France Télécom).

Impôts et taxes : 126 078.12€ (droits mutations, impôts, dotation solidarité communautaire, reversement fiscalité communauté communes).

Dotations et participations Etat : 87 193.20€ (dotations Etat fonctionnement+ recensement+ frais organisation élections coût procurations).

Autres produits de gestion courante: 24 703.65€ (loyers mutliservices salle fêtes appartements).

Produits financiers 0.00€ .

Produits exceptionnels : 53 407.18€ (remboursement indemnités journalières arrêt maladie, vente terrain les matières, annulation de mandats exercices antérieurs pour transfert budget mutliservices).

- Dépenses d'investissement : 1 084 442.40€

Immobilisations incorporelles 0.00€.

Subvention Equipement versée : 1 125.62€.

Immobilisations corporelles : 51 832.79€ ().

Dotations et fonds de réserves : 420 534.42€ (transfert au budget mutliservices de l'autofinancement).

Emprunts et dettes : 389 805.90€ (remboursement annuel emprunts en capital ; remboursement caution appartement ; transfert de l'emprunt perçu pour mutliservices).

Subventions d'investissement : 179 618.80€.

Opérations patrimoniales : 41 524.87€.

Recettes d'investissement : 1 065 950.54 € .

Emprunts et dettes : 265 848.74€ (remboursement par le budget mutliservices de l'emprunt payé ; perception de l'emprunt 2015 pour aménagement du bourg dont enfouissement des réseaux parking luminaires etc).

Immobilisations incorporelles : 7000.00€ (remboursement par mutliservices achat Licence IV)

Immobilisations corporelles : 716 939.83€.

Dotations, fonds, réserves : 12 048.48€ (Récupération partielle TVA sur investissement de 2013+ taxe aménagement urbanisme).

Excédent de fonds capitalisés : 63 388.49 € (report affectation résultat fonctionnement Compte Administratif 2014).

Dépôts et cautionnements reçus : 725.00€ (encaissement caution entrée appartement).

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 35 287.50€ (amortissements tableau numérique école et vente terrain).

Opérations patrimoniales : 41 524.87€.

- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : excédent de 33 287.94€ (excédent de 30 530.61€ pour la section de fonctionnement et excédent de 59 392.33€ pour la section d'investissement = 89 922.94€ ; à déduire restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement engagées pour 2016 avant vote du budget primitif (fin enfouissement, voirie, frais d'études, cuisine salle des fêtes, subvention région) = 56 635.00€ soit un excédent total de 33 287.94€).

Mr Hervé Clédél invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif «commune 2015».

Délibération approuvée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Les votes étant clos, Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil.

4/ Dissolution du CCAS :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015, dite loi NOTRe, permet aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale. En effet cette compétence obligatoire est devenue facultative pour les communes en dessous de ce seuil de population.

A compter de cette dissolution, la commune exercera les attributions qui étaient dévolues au CCAS. Le passif et l'actif du CCAS lui seront transmis.

Les dépenses et recettes seront inscrites au budget principal.

Il est rappelé que ce budget annexe est inactif depuis plusieurs années, en raison de moyens financiers très limités pour être autonome et engager des actions sociales.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5/ Transfert de la compétence « contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours » à CAUVLADOR :

Vu l'article 97 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiant l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les anciennes communautés de communes du Pays de Souillac Rocamadour, du Pays de Saint-Céré et du Pays de Padirac, au titre des compétences dites « facultatives », participaient financièrement au secours et à la lutte contre l'incendie,

Considérant que, conformément à un arrêt du Conseil d'Etat du 22 mai 2013, la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, pour l'année 2015, a suspendu le paiement de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours au motif que cette contribution ne constituait pas une compétence des communes mais une dépense obligatoire ne pouvant pas faire l'objet d'un transfert à un EPCI,

Considérant que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République établit que les communes participent à l'exercice de la compétence en matière d'incendie et de secours par le biais de la contribution au financement des services départementaux d'incendie et de secours et que les contributions au budget du service départemental d'incendie et de secours des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre créé après le 3 mai 1996 peuvent faire l'objet d'un transfert à cet établissement.

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 14 décembre 2015,

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette demande de transfert.

Le conseil après en avoir débattu, décide de transférer la compétence « contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours », à compter de 2016 à la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne et prend en considération que cette charge sera à intégrer aux attributions de compensations.

Délibération approuvée par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

Questions diverses :

Débat d'orientation budgétaire pour les différents budgets 2016 :

Le débat a porté sur des propositions concernant les taux des taxes sur la commune (ces taux vont impacter le budget 2016), les dons aux associations et les divers travaux à prévoir. Leur détail précis fera l'objet de propositions et d'un vote ultérieur.

Repas annuel avec le personnel et les associations:

La date retenue est le vendredi 19 février à 19 heures.

Demande de domiciliation d'une association sur Baladou :

Cette association a pour but de gérer la gestion de containers destinés à recevoir les déchets issus de la chasse (bacs d'écarissage). Il sera donné une suite favorable à cette demande.

Point sur la procédure de consultation du public pour modification simplifiée du PLU :

Deux points seront à régulariser : la zone d'extension d'activité autour de Valcausse et une parcelle vers le Mas Del Pech appartenant à la commune, omises sur les cartes du PLU.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 23 h 33 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.